

Focus

La « Boussole de la participation », une application pour construire et évaluer les démarches participatives

La « Boussole de la participation » est une application web qui a pour objectif de guider la construction d'une démarche participative. Elle donne des repères à partager, voire à co-construire avec l'ensemble des participants. Elle permet également de rendre compte du travail accompli et d'en dresser un bilan. La « Boussole de la participation », conçue initialement pour les agents des collectivités, peut être utilisée par toute personne impliquée à différents titres dans une démarche participative.



La boussole de la participation est un outil élaboré par le Cerema. Cet outil a vocation à accompagner et guider les porteurs de projet (collectivités, maîtres d'ouvrage, collectifs citoyens...) dans la définition, la mise en œuvre pas-à-pas ou l'auto-évaluation de processus participatifs au regard des principes et valeurs de la Charte de la participation du public développée par le ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer¹ (voir également l'article de Janiw, pages 24-27 dans ce numéro).

L'objectif de la boussole de la participation est de guider le porteur ou un collectif dans :

- la définition de l'ambition et la préparation du processus participatif,
- le suivi de la démarche,
- le bilan et l'évaluation qualitative du processus au regard des principes et valeurs de la Charte de la participation du public.

La boussole est destinée à tout porteur de projet ou collectif, y compris ceux qui débutent dans le domaine de la participation. L'outil est néanmoins plus facile à utiliser avec une formation minimum dans le domaine.

Il est recommandé d'en faire un outil de dialogue avec les partenaires du projet et les élus.

La boussole de la participation a été développée pour des projets de collectivités locale, plutôt à une échelle intercommunale. Mais elle s'adapte à toute sorte de projets ou processus participatifs, qu'ils soient volontaires ou réglementaires et quelle que soit leur échelle territoriale. Parmi ces projets et processus on peut citer :

- agenda 2030, projets alimentaires territoriaux ;
- plan climat-air-énergie territorial (PCAET), schéma de cohérence territoriale (SCOT), plan local d'urbanisme (PLU) ;

- projets de renouvellement urbain, projets d'écoquartier ;
- démarches prospectives ;
- méthode participative spécifique ou expérimentale (Spiral, Visions+21...) ;
- instance participative (conseil de développement, CESER – conseil économique, social et environnemental régional, conseil citoyens...).

Quand une collectivité mène de front plusieurs démarches participatives, l'utilisation de la boussole pour chaque projet contribue à faciliter une vision globale de l'ensemble des processus (calendrier, types de publics visés) et permet également de partager et capitaliser les outils mis en œuvre.

Un fonctionnement en quatre étapes

Pour utiliser la boussole de la participation, c'est très simple :

- demander un accès à l'application en contactant le Cerema à l'adresse suivante : participation@cerema.fr ;
- télécharger les deux fichiers vierges dans les deux onglets correspondants ainsi que le mode d'emploi :
 - fichier « Auto-évaluation »,
 - fichier « Pas-à-pas »,
 - mode d'emploi ;
- parcourir le mode d'emploi et ses annexes ;
- renseigner les deux fichiers : c'est le cœur du travail :
 - l'auto-évaluation sera d'autant plus pertinente si elle est réalisée par un collectif d'acteurs et partagés avec l'ensemble des parties prenantes du projet ;
 - le « Pas-à-pas » qui contient la formalisation du projet, le suivi des dispositifs, la communication et la reddition des comptes, évoquée à la fin de cet article ;

1. https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Charte_participation_public.pdf

- la formulation du projet sera d'autant plus pertinente si elle est réalisée par un collectif d'acteurs et partagés avec l'ensemble des parties prenantes du projet ;
- pour le suivi de la démarche, il est conseillé de s'appuyer sur les supports proposés dans les annexes du mode d'emploi (liste d'émargement, évaluation...) et de saisir les informations au fur et à mesure pour ne pas avoir trop d'information à saisir d'un coup ;
- charger les fichiers renseignés dans l'application dans les deux onglets correspondants « Auto-évaluation » et « Pas à Pas » :
- l'application fonctionne même si toutes les données ne sont pas renseignées. S'il n'y a pas de donnée, un message vous l'indique ;
- l'application met en forme les résultats sous forme de graphiques cliquables (les clics successifs permettent d'accéder à différents types d'information). Ces graphiques sont exportables en format image (.png) pour les insérer dans des documents de communication ou de compte-rendu (bilan, etc.) ;
- attention : l'application met en forme des résultats mais n'en fournit pas d'interprétation.

Deux usages possibles

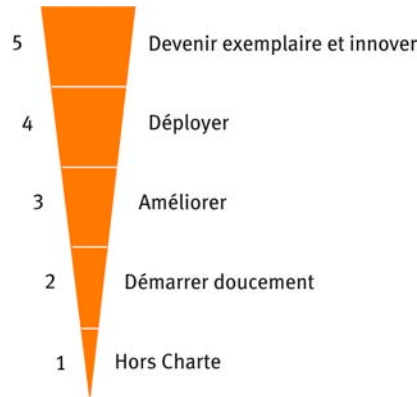
Dans la boussole, il y a deux entrées proposées qui renvoient donc à deux usages possibles.

Volet 1 – L'auto-évaluation

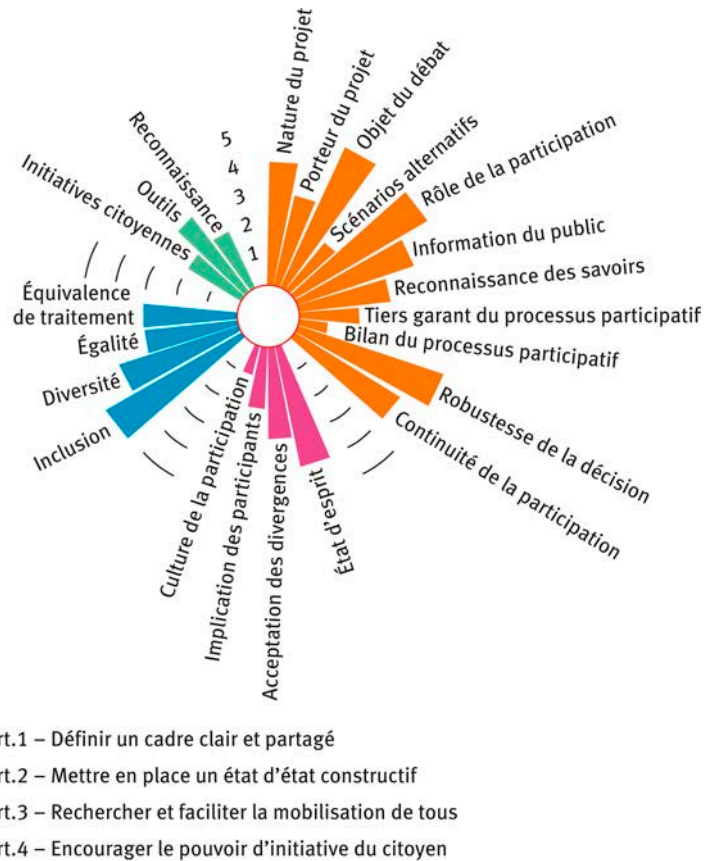
L'auto-évaluation permet d'évaluer soi-même une démarche participative : elle peut être utilisée en amont de la démarche pour définir un niveau d'ambition en termes de participation et en aval pour l'évaluer. L'auto-évaluation est basée sur les articles de la charte de la participation du public proposée par le ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer (voir l'article de Janiw, pages 24-27 dans ce numéro). Pour chaque article et sous-article, chacun peut évaluer sa démarche participative au regard de l'ambition de la charte, selon cinq niveaux, du « hors charte » (niveau 1) à « devenir exemplaire et innover » (niveau 5, figure 1). Un exemple est présenté dans le tableau 1.

Chaque sous-article de la charte fait ainsi l'objet d'une définition pour chaque niveau, ce qui permet à l'utilisateur de se positionner pour chaque article. Les résultats de cette auto-évaluation peuvent être visualisés sous forme de diagramme radar (figure 2).

1 Chaque élément de la charte de la participation du public est évalué selon cinq niveaux (source : Cerema).



2 Exemple de visualisation des résultats de l'auto-évaluation sous forme de diagramme radar (source : Cerema).



1 Exemple d'auto-évaluation d'une démarche participative au regard de la Charte de la participation proposée par le ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer.

La nature du projet et ses enjeux, ainsi que le besoin auquel il répond sont-ils clairement présentés ?					
Niveau	1	2	3	4	5
	Hors charte	Démarrer doucement	Améliorer	Déployer	Devenir exemplaire
Définition	Aucune trace écrite	Nature et enjeux du projet écrits et présentés en interne	Nature et en-jeux du projet écrits en interne et présentés aux parties prenantes	La nature du projet et ses enjeux sont écrits en interne et présentés clairement aux parties prenantes (avec une attention portée à l'utilisation d'un langage adapté, compréhensible par tous)	Le projet et ses enjeux, ainsi que le besoin auquel il répond, sont co-construits avec les parties prenantes/le public, et présentés clairement

Volet 2 - Le « Pas à pas »

Le « Pas à pas » de la participation permet de formaliser un projet de participation, de le suivre et d'en faire le bilan. La formalisation du projet invite à clarifier ce qui est soumis à la participation, ce qui est attendu de cette participation, qui sera associé, et quel est le degré de participation attendu. Le suivi du projet propose de préciser pour chaque évènement participatif, la date, le lieu, les moyens mobilisés (nombre d'intervenants, budget, temps consacré), le nombre de participants, leur âge, genre, type d'acteurs, leur origine géographique, ainsi que les moyens de communication mis en place. Enfin, l'analyse des échanges permet de noter au fil des discussions les sujets abordés, par qui ils l'ont été, en lien avec quel objectif ou projet, s'il y a eu consensus ou dissensus et les suites données.

La visualisation des résultats du suivi de la participation (figure 3) permet de connaître :

- le nombre total de participants ventilé selon :
 - les types de dispositifs participatifs mis en place ;
 - le type de participant, l'âge, le genre ;
 - l'origine géographique des participants : en fonction des données saisies, l'application réalise une cartographie de l'origine géographique des participants ;
- le calendrier des dispositifs.

L'application permet également de réaliser le suivi de la communication réalisée autour du projet :

- le nombre total de communications réalisées selon :
 - les types de médias utilisés ;
 - la durée de diffusion ;
- le calendrier de la communication.

L'application contribue enfin à la reddition des comptes dans la mesure où elle permet de filtrer les sujets en fonction de ce qui fait consensus ou dissensus et/ ou en fonction des suites données. La reddition des comptes désigne le fait de rendre des comptes aux participants des décisions prises à l'issue de la démarche de participation. Elle est d'autant plus pertinente si elle est réalisée collectivement en incluant si possible les parties prenantes du projet (c'est d'ailleurs le cas également pour l'auto-évaluation et la formalisation pas-à-pas du projet). Par définition la reddition des comptes doit être diffusée à l'ensemble des parties prenantes du projet.

Avec toutes ces fonctionnalités, la boussole de la participation contribue au développement d'une culture de la participation et vise l'amélioration des pratiques sur les territoires. ■

EN SAVOIR PLUS...

📄 Pour plus d'information et accéder à la boussole de la participation :
✉️ participation@cerema.fr

Les auteurs

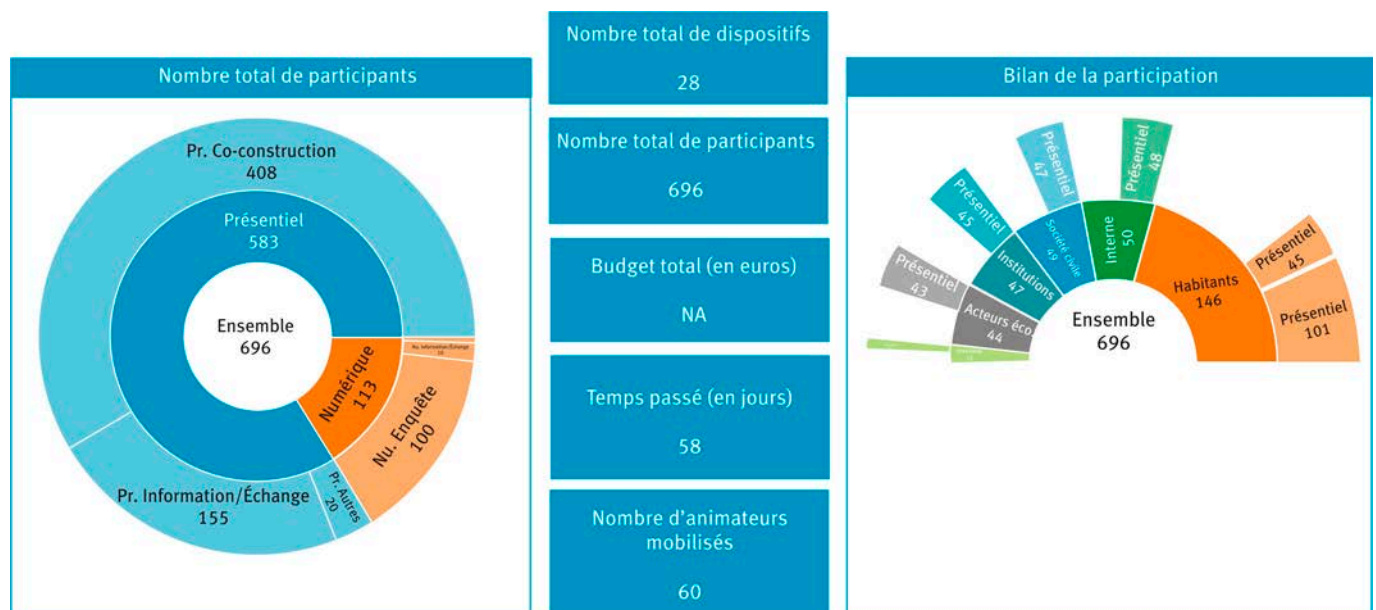
Anne HILLERET et Karine LANCEMENT

Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA), Direction Territoriale Centre-Est (DTERCE), Département Environnement Territoires Climat (DETC), Unité Territoires et Changement Climatique (TCC), 25 avenue François Mitterrand, CS 92803, F- 69674 Bron Cedex, France.

✉️ anne.hilleret@cerema.fr

✉️ karine.lancement@cerema.fr

3 Exemple de visualisation des résultats du suivi de la participation (source : Cerema).





La boussole de la participation contribue au développement d'une culture de la participation et vise l'amélioration des pratiques sur les territoires.